



RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ



# MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

## PISTE

### SAISON 2020

## Post-Confinement

*Cadets / Juniors*

*Femmes et Hommes*

## Principes

1. Le Conseiller Technique et Sportif est le sélectionneur, il arrêtera la sélection en concertation avec les membres de l'Equipe Technique Régionale en charge de la Piste.
2. Les athlètes ayant satisfait aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Bourgogne Franche-Comté (BFC).
3. Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe BFC. Il sera pris en compte les capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, les qualités spécifiques du sportif, l'état de forme au moment de la sélection et de son évolution probable ainsi que son implication dans les stages de préparation.
4. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(es). Ce(s) dernier(es) peut (vent) être désigné(es) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection
5. Aucune sélection prononcée n'est définitive, la sélection reste subordonnée à la conformité de la préparation définie par le CTS et avec les objectifs de compétitivité du sportif dans le contexte national.
6. Le CTS pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionné(e)s tout sportif(ve) qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimums la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre indication médicale prononcée par le médecin régional, l'absence totale ou partielle du suivi médical ou d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux).
7. Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.
8. Si le nombre d'athlètes sélectionnables ou si le nombre d'athlètes sélectionné(e)s est supérieur au quota attribué au comité régional, le sélectionneur établira un ordre d'accès à la sélection.
9. La participation aux épreuves officielles sous le maillot de la sélection régionale est subordonnée à l'adhésion aux valeurs du comité régional Bourgogne Franche-Comté retranscrites dans le règlement intérieur des sélections qui doit être signé

## Championnats de France Piste- Bourges (19-23/12)

---

La participation à 2 épreuves régionales sur piste (minimum) est obligatoire.

La participation au championnat interrégional Piste se déroulant à Dijon le 17 octobre est obligatoire.

Il est vivement recommandé de prendre part à des compétitions de niveau interrégional/national.

Il a été établi des minimas à réaliser sur une compétition officielle ou un stage encadré par un membre de l'ETR piste pour prétendre à une sélection en équipe de BFC :

	Cadets	Cadettes	Juniors H.	Juniors D.
200m DL	12"50	13"50	12"00	13"20
500m	-	-	-	40"50
1km	-	-	1'12"	-
Poursuite indiv. 2km	-	3'10"	-	2'55"
Poursuite indiv. 3km	4'02	-	3'50"	-
Poursuite Olympique	-	-	4'43"	-

La participation des coureurs Elites Hommes et Femmes se fera librement et ne sera pas à la charge du comité régional.

L'Equipe Technique Régionale piste se réserve le droit de repêcher les athlètes en fonction des conditions climatiques et du type de piste sur les compétitions officielles et stages.